



RAPPORT ANNUEL

MAI 2012

Négociations Appel de soumissions

La convention collective du personnel enseignant est échue depuis le 29 février 2012. Or, le 27 février 2012, et pour la première fois de son histoire, l'employeur a déposé un avis de négocier auprès de la Fédération des enseignants du Nouveau-Brunswick. Par conséquent, la planification en vue des prochaines négociations est amorcée. Des réunions de cercles ont lieu en mai afin d'informer les membres sur les préparatifs en vue de la prochaine ronde de négociations et sur le processus entourant les demandes de soumissions en préparation de la demande syndicale.

Toutes les soumissions doivent maintenant être approuvées par votre cercle. Ce changement à la politique fut approuvé par le Conseil d'administration à sa réunion d'avril 2012. Les cercles devront considérer les soumissions des membres et ensuite, devront soumettre à la FENB, celles qu'ils auront approuvées sur le formulaire fourni, les priorités et les justifications étant clairement indiquées. Ce processus fut adopté afin de simplifier la démarche pour les appels de soumissions et afin de respecter la structure de gouverne. Pour que les soumissions soient considérées par le Comité de la Fédération sur les conditions d'emploi (CFCE), le formulaire, disponible sur le site Web exclusif aux membres de la FENB au www.nbtffnb.ca sous **Négociations**, doit être reçu par la Fédération au plus tard le 22 juin 2012, au 650, rue Montgomery, C.P. 1535, Fredericton (N.-B.) E3B 5G2, par télécopieur au 506-453-9795, ou par courriel à federation@nbtffnb.ca.

Le CFCE se réunira du 1er au 5 octobre 2012 afin de préparer la demande syndicale. Ce comité, choisi par les coprésidentes de la FENB, et nommé par le Bureau de direction le 12 mai 2012, est composé de 16 membres de tous les niveaux et régions de la province : **Suzanne Bourgeois (0113M), Heather Smith(15), Peter Fullerton (0216), Philippe Cyr (1113S), Dominique Bélanger (0113M), Adam Trider (0215), Robin McCrea (0619), Renée Lagacé (07), Mark Blucher (0820), Sarah Spires (1021), Éliane Lépine (0301), Marcelle Theriault-Mlchaud (1450), Ginny Richard (1640), Stacey Killam (1725), Illyana Verneersch (1826) et Sandra Savoie-Carrier (41)**. Leur mandat sera d'examiner à fond toutes les soumissions approuvées par les cercles et les AGA des associations, de préparer et de proposer une demande syndicale au Conseil d'administration qui lui, se réunira le 24 octobre 2012 pour approuver la demande syndicale finale, après quoi celle-ci sera placée sous scellés jusqu'à l'ouverture des pourparlers. À ce moment-là, les membres recevront une copie des demandes de l'employeur et de la FENB.

Le Bureau de direction de la Fédération a aussi nommé l'équipe de négociations : **Kerry Leopkey, négociateur en chef et directeur général adjoint de la FENB, Heather Smith et Suzanne Bourgeois, coprésidentes, Philippe Cyr et Peter Fullerton, présidents désignés de l'AEFNB et de la NBTA.**

Le Conseil d'administration de la FENB adopte le budget 2012-2013



À sa réunion régulière du 4 avril 2012, le Conseil d'administration de la Fédération a approuvé le budget de la Fédération pour l'année budgétaire 2012-2013. Il n'y aura aucune augmentation des cotisations de la FENB pour l'année 2012-2013.

À noter dans ce budget la création d'un fonds de réserve pour les dépenses urgentes, une augmentation au Fonds des congés d'études pour les cadres de la FENB et une augmentation des fonds liés exclusivement à la négociation. Les détails du budget sont disponibles sur le site Web exclusif aux membres au www.nbtffnb.ca

Dans la photo, les membres du Conseil d'administration de la Fédération examinent et discutent les détails du budget.

Le Comité de stratégies de la FENB, composé de l'équipe de négociations, des directions générales et directions générales adjointes des trois organisations, se rencontrera régulièrement afin de suivre de près le déroulement des négociations. De plus, le Comité des médias de la FENB scrutera les reportages sur les négociations et préparera une campagne médiatique en temps opportun. Un rappel que la FENB ne négociera pas dans les médias et que, selon sa politique, les porte-paroles officielles pour toute déclaration publique demeurent les coprésidentes. Comme par le passé, tous les efforts seront faits pour informer les membres des progrès à la table. Des mises à jour au besoin, seront affichées sur le site Web exclusif aux membres de la Fédération au www.nbtffnb.ca sous **Négociations**.

La FENB se prépare pour une ronde difficile et fera tous les efforts pour ne pas perturber le système et mettre en danger la sécurité financière de ses membres. Les membres doivent aussi s'assurer qu'ils sont inscrits auprès de l'une ou l'autre des associations afin de pouvoir exercer leur droit de vote le moment venu. Les présidences des cercles et les membres du Conseil d'administration assumeront le leadership dans ce dossier et communiqueront avec la FENB au besoin. La FENB est persuadée qu'avec beaucoup de travail, de patience et de persévérance, elle sera en mesure d'en arriver à la meilleure

Activités principales des cadres de la FENB en 2010-2011

En plus de fournir des interprétations quotidiennes sur l'application de la convention collective, de conseiller le personnel enseignant sur ses conditions de travail, de remplir des congés de maternité (450+ cette année) et d'offrir des ateliers de formation syndicale et professionnelle, les cadres de la Fédération appuient aussi les membres qui ont de la difficulté avec leurs réclamations d'assurance-emploi, qui sont intimés dans une plainte en vertu de la politique 701, ou de la politique sur le harcèlement au travail. Les cadres assistent aussi aux rencontres convoquées en vertu de l'article 55 de la convention collective. En plus de la livraison de ces services, voici un sommaire de quelques-unes des autres activités qui ont occupé leurs journées cette année.

Juin 2011 : Le Bureau de direction de la FENB a nommé une nouvelle directrice générale et a entamé le processus pour l'embauche de deux agents de relations de travail. Des réunions ont eu lieu avec Communications XYZ afin de préparer une campagne médiatique et d'élaborer un questionnaire pour un sondage du public et des membres. Les cadres ont assisté à la formation sur les négociations organisée par la FCE à Ottawa. Les agents économiques de l'Atlantique se sont rencontrés à Fredericton.

Juillet et août 2011 : Les cadres ont assisté au Bureau de direction spécial de la NBTA à Cap-Pelé. La directrice générale a embauché une personne pour effectuer une étude de la salle d'imprimerie et a participé à la session de formation de trois jours des fiduciaires. Le Comité du personnel de la FENB s'est rencontré pour établir la liste des candidats aux postes d'agent de relations de travail. Les cadres ont livré des ateliers dans la province.

Septembre 2011 : Le Bureau de direction a tenu des entrevues et a embauché deux agentes des relations de travail: Monique Caissie commença ses fonctions en novembre 2011 et Caroline Foisy en décembre 2011. Le personnel de la FENB a tenu sa journée de mieux-être. Les cadres ont participé à la rencontre des nouveaux membres de la NBTA et à la journée de leadership de l'AEFNB. Les cadres ont aussi rencontré le ministre des Finances, ont participé à une réunion du Comité des griefs et à deux sommets en éducation (francophone et anglophone).

Octobre 2011 : La directrice générale participa à la réunion de CAOPE à TNL, prépara la première réunion du Conseil d'administration de la Fédération de l'année scolaire et présenta un plan de travail pour la révision de la structure et des services de la FENB, rencontra la firme de Communication XYZ afin de rédiger les rapports et rencontra la firme Pink Larkin pour établir un contrat de services juridiques. Une rencontre eut lieu avec le secteur francophone afin d'établir les balises des évaluations provinciales.

Novembre 2011 : Les cadres de la Fédération ont assisté à la conférence de la FCE à Ottawa, ont tenu une réunion du Comité employés-Employeur et ont assisté à la deuxième réunion du Bureau de direction de la Fédération. Les fiduciaires de l'assurance collective ont tenu leur réunion et le Comité des finances de la FENB s'est rencontré pour une formation et pour examiner les finances de la FENB. La directrice générale et le

directeur général adjoint ont rencontré le directeur du Bureau des ressources humaines pour discuter de la prochaine ronde de négociations et de proposer le renouvellement du contrat pour un an.

Décembre 2011 : La directrice générale participa au CA de l'ACÉDÉ à Toronto. Le directeur général adjoint assista à la réunion des fiduciaires. Les cadres de la FENB, de la NBTA et de l'AEFNB ont tenu une réunion interne afin de développer des mécanismes pour mieux servir les membres. La directrice générale rencontra les dirigeants des assurances Johnson à Halifax.

Janvier 2012: Le Comité de stratégies tint sa première réunion. Le Comité sur la révision de la structure et des services de la Fédération s'est réuni afin de continuer son travail et le Bureau de direction de la FENB fit de même. Le Comité des finances de la FENB s'est rencontré afin de préparer un budget pour l'année budgétaire 2012-2013.

Février 2012 : Les cadres de la FENB participèrent à la réunion des agents économiques de CAOPE et à une conférence sur le droit du travail à TNL. Ils assistèrent au CA de la FENB et appuyèrent le Comité des finances dans la présentation du budget. Le Comité de stratégies et le Comité des médias ont discuté de dossiers importants et de la campagne médiatique.

Mars 2012 : Le Bureau de direction a tenu sa quatrième réunion. Les cadres ont rencontré les représentants du Bureau des Ressources humaines du ministère de l'Éducation et le ministre afin de discuter de la refonte des districts scolaires. Deux réunions du Comité de stratégies eurent lieu afin de préparer les documents pour la demande de soumissions. Les cadres ont aussi tenu quelques réunions afin de discuter de dossiers importants.

Avril 2012: Les cadres ont participé à la dernière réunion du Conseil d'administration de la FENB de l'année scolaire. Ils ont rédigé un communiqué et un formulaire pour les soumissions. La directrice générale participa au CA de la FCE à Ottawa. Elle assista aussi à la réunion des fiduciaires et accompagna deux agentes des relations de travail à la conférence annuelle de l'ACÉDÉ à Ottawa. Ils ont participé aussi à la réunion des enseignants suppléants de la NBTA.

Mai 2012: Les cadres assistèrent aux AGA des cercles afin de présenter le processus pour la demande de soumissions et participèrent aussi à l'AGA des associations. La directrice générale et le directeur général adjoint assistèrent à l'AGA de CAOPE à TNL. On prépara aussi le rapport annuel de la FENB.

Autres activités: Les cadres ont publié trois éditions de **FOCUS Express** cette année et ont préparé plus de 450 congés de maternité. Les membres peuvent maintenant remplir leur formulaire de dépenses en ligne et réserver des salles de réunion. Certains ajustements aux tâches des cadres ont été effectués afin de gérer les attentes des membres suppléants et les tâches liées à l'assurance collective puisque ce dossier fut transféré à la FENB. De plus, deux sondages et une campagne médiatique furent menés afin d'attirer l'attention sur l'Éducation en période pré budgétaire. Beaucoup de travail fut aussi effectué sur la révision de la structure et des services de la Fédération.



Dossiers gérés par les cadres de la FENB en 2011-2012



Voici un sommaire de certains dossiers gérés par les cadres de la Fédération pendant la dernière année :

1. Membres sous enquête

Ce fut une année très occupée pour les membres puisque le nombre de plaintes déposées en vertu de la *Politique 701* a augmenté considérablement. En fait, les districts semblent mener une enquête pour toutes les plaintes déposées sans exercer leur discrétion quant à la catégorie de la plainte. Ce sujet sera porté à l'attention du Comité employés-Employeur. La FENB avisera l'employeur qu'il peut toujours se prévaloir des dispositions de l'article 55 et que les plaintes liées à la gestion des comportements ne devraient pas faire l'objet d'enquêtes. En fait, selon la complexité des plaintes, les enquêtes peuvent se prolonger et ont pour effet de faire en sorte que les membres sont absents de façon prolongée de la salle de classe, particulièrement lorsque des agences externes comme les services de police ou les services de protection de l'enfance sont impliqués. On a remarqué aussi un nombre croissant de plaintes déposées en vertu de la *Politique sur le harcèlement au travail*. La bonne nouvelle est que très peu de plaintes furent déposées pour des violations de la *Politique 311*.

Lors de ces enquêtes, les cadres assurent la liaison entre le district et l'intimé afin de s'assurer que les membres sont informés du déroulement de l'enquête. Ils accompagnent les membres lorsqu'ils rencontrent l'enquêteur et assistent aux réunions convoquées en vertu de l'article 55 lorsque le district considère imposer des mesures disciplinaires.

2. Évaluation des performances

Pendant la dernière année, un nombre croissant d'enseignants furent placés en évaluation intensive. Dans certaines situations, il s'agit de jeunes enseignantes ou enseignants, titulaires d'un contrat D, et dont les performances au travail peuvent mettre en péril leurs droits de rappel. Toutefois, un nombre croissant d'enseignants ont été placés en évaluation intensive. Il s'agirait peut-être ici d'exigences de plus en plus grandissantes de la part de l'employeur et aussi du climat qui veut que l'on scrute davantage la livraison de l'enseignement dans les salles de classe.

3. Gestion de parents difficiles

On continue à voir un nombre d'enseignants aux prises avec des parents difficiles qui ne respectent pas les normes acceptables et respectueuses de communication. On rapporte toutes sortes de comportements inacceptables comme un vocabulaire agressif et des menaces, une quantité exagérée de courriels, des visites impromptues à l'école et des attentes déraisonnables imposées au personnel enseignant. Ce genre de comportement est contraire à la *Politique 703* mais surtout, contraire aux obligations imposées aux parents en vertu de la *Loi sur l'éducation*. Bien souvent, ces situations peuvent se résoudre avec la collaboration de l'administration scolaire. Dans des situations plus critiques, la Fédération doit travailler de concert avec l'enseignant,

l'administration scolaire et le personnel du district afin d'y apporter des correctifs.

5. La cyberconduite

Un dossier qui semble prendre de plus en plus d'importance est celui des membres qui font l'objet d'attaques sur des sites comme Facebook, YouTube ou par le biais de courriels. Ceci peut impliquer des élèves et dans certains cas, des parents qui affichent des informations sur leur mur attaquant la réputation de l'enseignant. Très souvent, ces dossiers peuvent être gérés au niveau de l'école si l'identité de la personne est connue. En vertu des politiques 703 et 311, les élèves et les parents peuvent devoir répondre de leur cyberconduite peu importe le moment et l'endroit où sont affichés ces messages. Cette année, quelques enseignants ont été la cible de ces commentaires Web. La FENB a travaillé étroitement avec les autorités des districts scolaires et les affichages ont cessé et/ou ont été retirés.

5. Communication enseignants-direction d'école

Chaque année, la Fédération reçoit des appels d'enseignants qui sont engagés dans des disputes ou des conflits soit avec la direction de l'école, soit avec un membre de l'équipe de direction. Souvent, il peut s'agir d'un membre qui remet en question son rapport d'évaluation. Dans d'autres situations, il s'agit de l'application d'une certaine politique ou d'une décision liée à la gestion des comportements. Il peut aussi s'agir de la façon dont une situation a été gérée avec un parent. Il n'est pas anormal pour un membre de l'équipe de direction aussi de communiquer avec la Fédération afin d'obtenir des conseils sur la gestion d'une situation impliquant un enseignant. La Fédération a une politique interne qui énumère les lignes directrices pour gérer les conflits et disputes entre le personnel enseignant et l'équipe de direction.

6. Enseignants qui embauchent les services d'un avocat privé

Il arrive que des membres embauchent les services d'un avocat privé pour les aider à résoudre leurs différends avec l'employeur. La position de la Fédération dans ces situations est qu'elle est l'agent négociateur exclusif des enseignants et qu'elle a donc l'autorité unique de les représenter devant l'employeur. L'avis accordé aux membres dans ces situations est que la Fédération ne travaillera pas de concert avec les avocats et donc, elle n'assumera pas les frais juridiques encourus par ces membres. L'implication d'une tierce partie dans les dossiers rend la résolution des conflits beaucoup plus difficile. Selon une politique de la FENB, si un conflit d'intérêt existe, un avocat indépendant sera embauché pour assurer un appui à l'enseignant lors d'un arbitrage. Toutefois, la FENB se réserve le droit de décider du choix de l'avocat embauché.

Suite à la page 6 ...

Dernières nouvelles des fiduciaires de l'assurance collective de la FENB

En septembre dernier, les fiduciaires de l'assurance collective ont offert une **assurance facultative pour maladie grave** à tous les enseignants actifs qui étaient automatiquement inscrits dans le régime de base, leur offrant ainsi une protection de 10 000 \$, à moins qu'une enseignante ou un enseignant décide de se soustraire de la protection de base. La prime, aux deux semaines pour cette protection est de 1,49 \$.

Tous les membres du personnel enseignant, leur conjoint et leurs enfants sont admissibles à une protection additionnelle facultative pour maladie grave.

La plupart d'entre nous connaissent quelqu'un qui a reçu un diagnostic ou qui souffre d'une maladie grave. Les effets peuvent être dévastateurs : inquiétudes, traitements, absences au travail et fardeau financier causé par des dépenses imprévues. Voilà où la **protection pour maladie grave** arrive à point. Elle s'ajoute à la protection d'assurance maladie, d'assurance-vie et d'invalidité d'une enseignante ou d'un enseignant, leur offrant ainsi un autre niveau de protection financière.

Les enseignants peuvent décider de se prévaloir de protection additionnelle qui correspond à leurs besoins ou à ceux de leur famille. Si vous, votre conjoint ou vos enfants recevaient un diagnostic de l'une des affectations couvertes définies dans le contrat, **l'assurance maladie grave collective** vous permettrait de recevoir une somme forfaitaire, non taxable et en un versement, à utiliser à votre discrétion : d'autres options de traitement, des versements hypothécaires supplémentaires ou des versements sur carte de crédit, des soins d'un soignant privé, des achats d'équipements spécialisés ou du temps pour faire des activités en famille et autres.

Une couverture additionnelle pour vous et votre conjoint peut être achetée en unité de 10 000 \$ jusqu'à un maximum de 50 000 \$ sans preuve d'assurabilité, mais assujettie à la clause de maladie préexistante. Une demande de protection au-delà de 50 000 \$, jusqu'à un maximum de 300 000 \$ est possible en remplissant un formulaire de preuve d'assurabilité disponible auprès de Johnson Inc. Une couverture de 10 000 \$ fixe est aussi offerte pour un enfant à charge.

Voici quelques données entourant les maladies graves:

- Au Canada, 1 femme sur 2,6 et 2 hommes sur 5 sont victimes d'un cancer au cours de leur vie.



- Plus de 140 000 nouveaux cas de cancer sont diagnostiqués chaque année.

- Environ 300 000 Canadiens vivent avec les séquelles d'un accident vasculaire cérébral.

- Plus de 75 000 crises cardiaques se produisent chaque année.

- Les Canadiens présentent un des taux de prévalence de la sclérose en plaques les plus élevés au monde.

Les primes pour une couverture additionnelle sont basées sur l'âge, le sexe et le statut de fumeur de l'enseignant et du conjoint. La prime aux deux semaines pour les enfants à charge est de 1,83 \$. Il y a plusieurs conditions et limites associées à cette protection.

Pour de plus amples informations et pour recevoir une soumission quant au montant de la prime, communiquez avec Johnson Inc. au (506) 458-1981 ou au numéro sans frais 1-888-851-5500. Le personnel répondra à vos questions et vous fera parvenir un feuillet d'information et un formulaire de demande de prestations si vous en faites la demande.



Comité interne sur la charge de travail

Comme l'auront remarqué les enseignants, les dernières rondes de négociations n'ont pas permis à la FENB de faire beaucoup de progrès à la table sur la situation entourant la charge de travail, en partie à cause de la difficulté à inclure dans l'entente, un libellé qui traite des divers éléments qui composent la situation. Aussi, les réalités sont différentes selon le niveau enseigné et la tâche effectuée. Alors, le Bureau de direction de la Fédération a conclu que ces inquiétudes devaient être gérées à l'extérieur du processus de négociation. La FENB doit faire preuve de plus de créativité et trouver d'autres façons de gérer cet urgent dossier.



Donc, à l'automne 2011, la FENB a invité le personnel enseignant à participer à un sondage sur plusieurs questions portant sur la négociation. Aussi, la question 7 du sondage était directement liée à la charge de travail : *“Quelle est la raison principale pour laquelle vous estimez que la charge des enseignants est lourde?”* La question cherchait à cerner davantage le phénomène. Les réponses obtenues ont fourni des informations très intéressantes. En janvier 2012, inspiré des données du sondage, la FENB, l'AEFNB et la NBTB, ont mis sur pied un comité interne composé de membres de leur personnel respectif : Monique Caissie (FENB), Marcel Larocque (AEFNB) ainsi que Ardith Shirley et Melinda Cook (NBTB). Le mandat du comité est de décortiquer les réponses recueillies à la question 7 et de proposer des initiatives d'appui au personnel enseignant et effectuer une recherche de solutions afin d'alléger la charge de travail. Le comité s'est rencontré les 25 janvier, 10 février, 12 mars et 12 avril 2012. La prochaine réunion est prévue pour le 28 mai 2012.

On prévoit que le comité remettra son rapport à l'automne précisant les mesures que les trois organisations peuvent entreprendre, de façon conjointe, afin de s'attaquer aux défis identifiés par le personnel enseignant. Les membres seront informés des résultats et des recommandations du comité par le biais de **FOCUS** sur le site Web de la FENB au: www.nbtffeb.ca

Changements au sein de la FENB

Personnel de la FENB

À cette période l'an dernier, la FENB avait effectué des changements importants à ses cadres. **Kevin Sheehan** avait annoncé sa retraite et **Kerry Leopkey** avait été nommé négociateur en chef. Depuis, en juin 2011, le Bureau de direction de la FENB a nommé **Marilyn Boudreau** au poste de directrice générale de la Fédération. Madame Boudreau était à l'emploi de la FENB comme agente des relations de travail



Avant: Kerry Leopkey, Monique Caissie, Marilyn Boudreau, Josée Gionet, Christina Ouellette Michaud, Liette Savoy
Arrière: Steve Tassé, Caroline Foisy, Cyril Chase, Mike Reed, Walter Bubar

depuis 2002 et avait occupé la fonction de directrice générale par intérim de mars à juin 2011.

À la suite de ces changements, le Bureau de direction a aussi embauché **Caroline Foisy** et **Monique Caissie** comme agentes des relations de travail, complétant ainsi

l'équipe des cadres de la FENB. Cette équipe d'employés dévoués travaille sur une base quotidienne à représenter les membres dans tous les aspects de leurs conditions de travail et de la convention collective. On peut les joindre au 452-1736 ou par courriel @nbtffeb.ca.

De plus, **Steve Tassé** s'est joint à l'équipe des concierges avec **Cyril Chase** et **Walter Bubar** pour répondre aux besoins de

conciergerie de la Fédération et de ses locataires. **Liette Savoy**, secrétaire réceptionniste, **Josée Gionet**, adjointe exécutive bilingue, **Christina Ouellette Michaud**, adjointe des services administratifs et **Mike Reed**, superviseur de l'imprimerie, complètent l'équipe du personnel de soutien de la FENB.



Améliorations à l'édifice

L'édifice de la Fédération a subi des rénovations majeures cette année. Elle a finalement un nouveau toit! Cette rénovation de 160 000 \$ fut nécessaire, le toit ayant des fuites en plusieurs endroits et n'ayant pas subi de rénovations majeure depuis la construction de l'édifice. À l'intérieur, une couche de peinture fraîche fut appliquée sur tous les murs et les tapis dans les bureaux de l'AEFNB et de la FENB furent remplacés.

Des appels d'offres ont été lancés pour remplacer les marches et le trottoir à l'entrée de l'édifice. La salle de réunion Wayne-Nightingale sera aussi aménagée avec du matériel technologique: écran interactif, système d'appel conférence, etc. Le système de gicleurs doit être remplacé ainsi que les systèmes de chauffage et de climatisation, toutes des rénovations majeures coûteuses, mais qui ne peuvent être ignorées.

L'édifice de la FENB est totalement libre d'hypothèque et représente un bien important pour l'organisation. Les membres devraient en être fiers et nous ferons les efforts nécessaire pour l'entretenir.



Dossiers gérés par les cadres de la Fédération en 2011-2012



7. Réunions en vertu de l'article 55

Les cadres accompagnent les enseignants convoqués aux réunions en vertu de l'article 55 de la convention collective. Ces rencontres sont particulièrement critiques, car elles accordent aux représentants de la Fédération et à l'enseignant, une occasion de discuter avec l'employeur avant qu'il n'impose une mesure disciplinaire. Très souvent, l'attitude de l'enseignant aura une incidence marquée sur la mesure disciplinaire imposée. Dans tous les cas, les cadres rencontrent l'enseignant avant la réunion afin de discuter de la latitude à adopter avec la direction générale.

8. Placement du personnel

Chaque année, la FENB fournit des conseils à ses membres sur des dossiers liés au placement du personnel. Il peut s'agir d'interrogations sur les tâches, les mutations, les mises en disponibilité, les droits de rappel, les prêts de service, les demandes de congé pour toutes sortes de raisons. Cette année à cause des annonces de fermeture d'écoles, la FENB a assisté à plusieurs réunions du personnel dans les cercles de la province afin de répondre aux questions particulières des membres. Comme certaines personnes en prêt de service pourraient revenir dans le système à la suite de la refonte des districts scolaires, la FENB leur a aussi fourni des conseils.

9. Congés de maternité

Pendant la dernière année, les cadres de la Fédération ont rempli plus de 450 congés de maternité. Ces formulaires sont maintenant gérés de façon électronique à partir du site Web de la Fédération. Certaines enseignantes ont aussi rencontré des difficultés avec leur demande de prestations auprès de Service Canada et la FENB offre certains services dans ce domaine. Aussi, un nombre considérable d'enseignantes deviennent enceintes à nouveau alors qu'elles sont en congé de maternité. Comme les enseignantes ont besoin de 600 heures assurables afin de pouvoir bénéficier d'un second congé de maternité auprès de l'assurance-emploi, cette situation pose certains défis si l'employeur n'est pas en mesure d'accepter un retour au travail plus tôt qu'indiqué sur le formulaire initial.

10. Intimidation / taxage et couverture médiatique

La Fédération doit gérer quelques situations difficiles créées par les médias. En fait, la couverture médiatique de CBC et de Radio-Canada sur des cas de taxage a été très négative envers les écoles en particulier et le personnel en général. Bien qu'une plainte fut logée auprès de l'Ombudsman, il n'en demeure pas moins qu'une inquiétude persiste quant à la façon de rapporter la nouvelle. La Fédération et les associations ont demandé une rencontre avec les éditeurs et directeurs d'informations afin de verbaliser nos inquiétudes.

11. Liaison, assurance collective

Les fiduciaires de l'assurance collective ont décidé de transférer les tâches de la personne liaison aux cadres de la FENB. Ainsi, le contrat de services avec Lise Shaw ne sera pas renouvelé. La FENB désire remercier Lise pour les services rendus aux membres.

12. Membres suppléants

Alors que l'employeur fait face à des restrictions budgétaires, qu'il a diminué le nombre de journées pédagogiques, que le nombre de contrats D non rappelés a augmenté, les cadres ont vu une augmentation chez les membres suppléants. Ceci a eu pour effet d'augmenter la tâche des cadres, toutefois pour l'instant, ils suffisent à la tâche.

Révision de la structure et des services de la FENB

La Fédération est présentement à faire l'étude de sa structure et de ses services. Le Comité sur la révision de la structure et des services de la Fédération, nommé pour gérer



ce dossier, a déjà proposé des modifications à plusieurs politiques, incluant celles liées à la négociation et aux finances. Des modifications aux règlements seront proposées au CA en octobre 2012. Le comité a fait la révision de toutes les politiques qui relèvent de l'autorité du Bureau de direction. Celles qui relèvent du CA

seront complétées à l'automne. De plus, le Comité examinera sous peu les tâches et les responsabilités des cadres. Toute modification à la composition présente des cadres devra être approuvée par les différents paliers de gouverne.

La prochaine démarche du Comité sera d'examiner la loi constitutive. Ceci comprend des aspects légaux importants et toute modification doit être approuvée en Chambre. Les trois organisations travaillent ensemble, car le processus est compliqué. Les membres seront avisés à mesure que le processus avance. Le Comité a aussi rédigé un énoncé de mission qui sera présenté aux différents paliers de gouverne pendant la prochaine année scolaire.

Griefs et enquêtes : un survol de l'année

À compter du 1er mai 2012, la Fédération a dû gérer une dizaine de griefs qui impliquent une violation alléguée des **articles 55, 56** et de la **Politique 701**. Six furent référés à l'arbitrage. Un grief sera entendu devant un arbitre en juin.

Depuis la dernière AGA, et au moment d'écrire ce rapport, l'employeur a mené 27 enquêtes à la suite de plaintes déposées en vertu de la **Politique 701**. Le nombre de ces plaintes a considérablement augmenté cette année par rapport aux deux années précédentes (11 en 2010-2011). Huit plaintes furent fondées, 13 non fondées alors que 6 autres furent classées selon la catégorie "gestion inappropriée du comportement", donc qui ne relèvent pas de la Politique. Les autres font toujours l'objet d'une enquête ou sont en attente d'une décision. Dans toutes ces enquêtes, les délais de temps pris pour gérer et conclure les enquêtes furent acceptables, sauf lorsque des agences externes furent impliquées. À cause de récentes décisions arbitrales, les intimés reçoivent maintenant une copie complète de la plainte et peuvent consulter le rapport d'enquête une fois qu'il est déposé par l'enquêteur.

Sept autres plaintes furent menées en vertu de la **Politique sur le harcèlement au travail** par les districts ou agences externes. Ces dossiers sont très difficiles à gérer puisque la plupart du temps, elles se font entre collègues, et bien que la Fédération apporte ses conseils, l'environnement de travail demeure la responsabilité de l'employeur.

Un nombre important de rencontres convoquées en vertu de l'**article 55** ont eu lieu avec l'employeur, à certaines occasions, plus d'une fois pour le même enseignant. Ces situations ne se soldent pas toutes par le dépôt d'un grief, certains enseignants acceptant la mesure disciplinaire, alors que d'autres voient leur grief rejeté par la Fédération.

Les cadres de la Fédération continuent à gérer un nombre toujours croissant de dossiers difficiles impliquant des enseignants en évaluation intensive, éprouvant des difficultés avec Travail sécuritaire Nouveau-Brunswick, ou la Commission des droits de la personne, ou encore avec des poursuites qui allèguent que la Fédération a manqué à son devoir de juste représentation ou finalement avec des révisions de dossiers auprès de l'assurance-emploi. La plupart de ces dossiers impliquent des avocats et sont très compliqués et onéreux.

Les fiduciaires de l'assurance collective ont entendu un nombre d'appels; toutefois, la majorité fut rejetée, car les réclamations n'étaient pas couvertes par le régime.

Finalement, à cause de la nature confidentielle de tous ces dossiers, la Fédération a choisi de ne livrer que des informations sommaires dans ce rapport.



Notre site Web Essentiel à tous les membres

Le personnel enseignant cherche souvent des informations sur ses conditions de travail. Les membres veulent des informations sur les congés de maternité, ou désirent une interprétation de la convention collective. Le site Web de la Fédération contient plusieurs documents liés aux conditions de travail qui sont facilement accessibles et qui peuvent aussi être téléchargés en format PDF au www.nbtfffenb.ca. Par exemple :

- L'organigramme de la FENB;
- Un dossier pour les membres suppléants;
- Des informations sur les congés de maternité et le formulaire à remplir;
- Des informations sur les services de counselling;
- Des informations sur le régime de pension;
- Plusieurs publications, dont **FOCUS**, **FOCUS Express**, un dépliant sur la **Politique 701**, un dépliant sur **les droits des enseignants**, un dépliant sur **la communication en ligne**;
- Un formulaire de dépenses pour ceux qui assistent aux réunions;
- Des informations sur l'assurance collective;
- Des liens pour d'autres organismes d'enseignants; et,

En plus, un site exclusif aux membres sur lequel on trouve des informations sur :

- La négociation
- La convention collective;
- Les politiques de la Fédération (en révision);
- Les procès-verbaux de tous les comités de la FENB;
- Le rapport annuel;
- Le coin des agents de griefs.

Pour accéder au site exclusif, les membres doivent entrer leur numéro de membre de leur association professionnelle et leur date de naissance dans les cases identifiées. Une fois cette étape complétée, un courriel automatique sera acheminé à l'enseignant contenant un mot de passe confidentiel. Ce mot de passe ne doit pas être partagé avec quiconque. Si des difficultés à accéder au site devaient survenir, prière de communiquer avec la réceptionniste au reception@nbtfffenb.ca.

La Fédération continue à rendre des documents disponibles aux membres en les affichant sur le site Web. Les cadres font de gros efforts afin de maintenir le site à jour et ainsi réduire le nombre de copies en papier et en ce faisant, à réduire les coûts. Les membres ont maintenant accès à un moteur de recherche pour toutes les éditions de FOCUS et FOCUS Express.

Veuillez prendre l'habitude de visiter le site régulièrement :

www.nbtfffenb.ca

Des remerciements à des membres du personnel enseignant et du personnel de soutien

Les personnes suivantes ont donné de leur temps et de leur énergie pour servir les intérêts des membres, soit par leur participation à divers comités, soit par leur engagement dans leur travail, allant souvent au-delà de leurs responsabilités. Au nom des coprésidentes de la FENB, de tous les enseignants du Nouveau-Brunswick, les cadres de la Fédération, qui participent aussi à ces comités, merci à toutes ces personnes de leur généreuse contribution :

Membres du Comité de griefs de la Fédération : William Burroughs, Sean Kelly, Jason Nicol, Crysta Collicott, Gérald Arseneault and Nicole A. LeBlanc.

Membres du Comité de finances de la Fédération : Donna Winton, Martin Daigle, Richard Cuming, Sally Cogswell, Grant Hendry, Gérald Arseneault, Agnès Doiron, Mirelle Ouellette-Beaulieu et Debbie Belliveau.

Membres du Conseil d'administration de la Fédération : Heather Smith and / et Suzanne Bourgeois (Co-Presidents, NBTF / coprésidentes, FENB), Philippe Cyr (Vice-President, AEFNB / vice-président, AEFNB), Ronna Gauthier (Acting Past President, NBTA / présidente sortante par intérim), Adam McKim (Vice-President, NBTA / vice-président, NBTA), Richard Cuming, Christopher Brown, Cathy Boudreau, Connie Keating, Aldena Higgins-Harris, Marla Anderson, Elizabeth Andrews, Yvonne Caverhill, Sheridan Mawhinney, Derrick Sleep, Jacques Theriault, Paul Mourant, Douglas Stewart, Ron Furlotte, Bradley Coughlan, Heather Ingalls, Heather Hogan, Kelly Christensen, Julie Holt, Cline Gideon, Jessi Stever, Heidi Ryder, Carolyn Barnhart-Elson, Kimberley Cripps, Peter Fullerton, Laura Cote, Karen Miller, Heather Palmer, Guy Arseneault, Leah Bidlake, Stéphane Noël, Tim Ringuette, Eric Boudreau, Ghislain N. Pelletier, Alain Ross, Marie-Josée Duchesne, Sophie V. LeBlanc, Marie-Josée Goguen, Hélène Haché, Gabriel Thibodeau, André-Marc Cormier, Mirelle Ouellette-Beaulieu, Paul Demers, René Hachey, Mathieu Quimper, Nathalie Ferguson, Rodrigue Hébert, Marcel N. LeBlanc, et Jeannot Cyr.

Membres du Bureau de direction de la Fédération : Heather Smith and Suzanne Bourgeois (Co-Presidents), Philippe Cyr, Adam McKim, Ghislain N. Pelletier, Ronna Gauthier, Rodrigue Hébert, Sheridan Mawhinney, Hélène Haché et Peter Fullerton.

Membres du Comité des relations employés-Employeur : George Daley, Kimberley Douglass et Pierre Robichaud.

Membres des fiduciaires de l'assurance collective : Suzanne Bourgeois, Heather Smith, Luc Michaud, Robin Andersen Dawn Beckingham, Nicole Boudreau, Patricia Thorne, Jonathan Logan, Callum MacPhee (retraité) et Irma Toner (retraitée).

Membres du Comité sur la révision de la structure et des services de la Fédération : Kelly Munroe, Barry Snider, Heather Smith, Rodrigue Hébert, Claude Roy and Suzanne Bourgeois.

Membres du personnel de soutien de la Fédération : Josée Gionet (Adjointe administrative bilingue), Liette Savoy (secrétaire réceptionniste), Christina Ouellette Michaud (Agente de services administratifs), Mike Reed (Imprimeur), Walter Bubar, Steve Tassé et Cyril Chase (concierges).

Membres du personnel de soutien des associations : Carleen Merrick, Judy Deveau, Faye Swezey, Denise McCoy, Eileen McNeil, Linda Godin, Nadia Roze, Clara Marchand, Josée G. Scott, Jenny-Lee Albert Grondin, Karen Vautour et Erna Leger.

Autres personnes qui appuient les cadres de la FENB dans la livraison des services : Jim Dysart (retraité) et Gary Nighingale (IBS Ltd.), sans qui, on ne se serait pas rendus au 21^e siècle. Merci aussi à Dale Weldon, gérant et consultant principal chez Johnson dont les conseils sont précieux.

Merci infiniment à tout un chacun pour votre excellente collaboration et contribution.

